Nations Unies E/2008/NGO/8



Conseil économique et social

Distr. générale 14 mai 2008

Original: français

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008 Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire* Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable

> Déclaration présentée par l'Association tunisienne des mères, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100.

08-33908 (F) 110608

3 110608

Déclaration

Rapport du groupe de l'Association tunisienne des mères sur la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable

En réponse au thème de l'Examen ministériel annuel de 2008 : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », un groupe s'est réuni le 11 avril 2008 à Paris dans l'enceinte du Conseil économique et social français au Palais d'Iéna à l'initiative de l'Association tunisienne des mères en étroite collaboration avec la Fondation Ostad Elahi – éthique et solidarité humaine, reconnue d'utilité publique, l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) et la Chaire de développement durable de Sciences Po.

Le groupe, qui a également rassemblé des représentants d'organisations non gouvernementales (WWF) et intergouvernementales (Conseil de l'Europe), des membres du personnel des Nations Unies (ONU et UNESCO) et des représentants des universités, s'est interrogé sur « la mise en œuvre et l'impact de la responsabilité citoyenne dans le développement durable et les OMD » en vue de faire des recommandations.

Afin d'accroître l'efficacité des changements visés à l'échelle planétaire, la question de la responsabilité citoyenne se doit en effet d'être débattue et clarifiée, au niveau mondial comme local, de même que doivent être mises en lumière les possibilités et modalités d'action et les initiatives des acteurs politiques, économiques et sociaux que sont les citoyens.

C'est sur ces trois plans que le citoyen peut agir. L'exercice de la responsabilité supposant que celle-ci puisse s'exercer consciemment, des différences sont et seront induites en fonction des régimes politiques, des modes d'organisation économique et de l'information disponible pour organiser les choix individuels. La responsabilité et l'action citoyennes ont des limites et ne peuvent donc s'envisager indépendamment des efforts faits dans le cadre d'une organisation de la gouvernance qui doit se situer au niveau international, le groupe ayant également mis l'accent sur l'interdépendance des décisions prises au niveau local et de leur impact.

L'action citoyenne en faveur du développement durable et des OMD

De vastes campagnes de communication menées et coordonnées par les organismes compétents de l'ONU et en relation avec les grands médias internationaux (Internet y compris) permettraient d'inciter les citoyens du monde à :

- Faire pression sur les gouvernements pour faire respecter les engagements pris lors des sommets mondiaux et diffuser les valeurs de l'éthique et de la solidarité;
- Favoriser par leurs votes les programmes politiques prenant en compte les OMD et l'impact environnemental;
- Interpeller les élus sur leurs actions concrètes en la matière;

08-33908

- Militer pour que les pays riches arrêtent de subventionner leur secteur agricole, au détriment des populations du tiers monde;
- Choisir leur activité professionnelle, leur entreprise, sur des critères favorables au développement durable;
- Accroître leur engagement bénévole au sein d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine;
- Faire des choix de consommation responsables et notamment faire la part des choses entre les biens utiles et les biens superflus, sachant que l'excès de choix ne signifie pas nécessairement une augmentation de la liberté de choix.

Éléments pour une organisation de la gouvernance internationale permettant de favoriser la responsabilité et l'action citoyenne sur les OMD et le développement durable

La responsabilité devient un thème très porteur dans les discussions internationales mais il s'agit d'être attentif au fait que l'argumentaire de la responsabilisation individuelle ne devienne pas un argument rhétorique qui permette un recul des engagements du politique et de la collectivité. Il s'agit également de :

- Préciser qui est responsable de quoi pour que des sanctions puissent être prises et appliquées en cas de non-respect des engagements;
- Définir notamment le champ de responsabilité de ceux qui sont amenés à appliquer les théories économiques sans souci de leur impact sur l'homme;
- Donner plus de moyens à la société civile sur la question de la promotion du développement et des valeurs de la solidarité et de l'éthique entre les différents peuples du monde et sur la participation à la lutte contre la corruption qui gangrène les efforts menés en ce sens;
- Favoriser l'apprentissage des philosophies du monde et du débat démocratique dans l'enseignement; l'exercice d'une citoyenneté responsable en matière de développement durable passe par une éducation pour tous aux valeurs citoyennes et humanistes;
- En multipliant les réflexions et études collectives sur le concept de bien-être subjectif pour tous, montrer que celui-ci n'est pas influencé par le fait de s'imposer des modes de vie et de consommation plus conformes aux exigences du développement durable et favoriser ainsi l'acceptation de certaines contraintes par les citoyens;
- Susciter de véritables débats de société sur ce que signifie « vivre bien, tous ensemble »:
- Permettre au citoyen de faire les choix responsables en matière de consommation et, pour cela, généraliser :
 - La possibilité de connaître l'origine, le mode de fabrication, la destinée après usage, etc., des produits de consommation;
 - L'information sur les sociétés non respectueuses des normes environnementales et du travail décent;

08-33908

 La diffusion de la notion d'empreinte écologique, qui quantifie pour un individu ou une population la surface bioproductive nécessaire pour produire les principales ressources consommées par cette population et pour absorber ses déchets.

Réflexion et travaux conceptuels

On ne peut pas en appeler à la responsabilité individuelle des citoyens sans une remise en question et une reconstitution préalables des concepts de choix et de liberté, intégrant la notion de biens communs permettant une construction collective comme héritage responsable pour l'avenir.

D'autres réflexions visant à accroître la responsabilité citoyenne pourraient porter sur :

- La décompartimentation des organisations nationales et internationales afin d'agir et de penser transversalement et de manière cohérente;
- La défragmentation de l'espace de la responsabilité publique, afin d'élargir le débat démocratique à l'ensemble des domaines réservés à la gestion publique;
- La gestion de la dimension publique par d'autres acteurs que les institutions;
- L'élaboration de stratégies de cohésion sociale faisant appel à la coresponsabilité, qui consiste à revoir le partage des responsabilités entre les différents acteurs (autorités publiques, marchés, familles, organisations non gouvernementales, citoyens, etc.);
- L'introduction d'un principe de précaution sociale, afin d'éviter les erreurs faites au nom du développement social.

4 08-33908